

CONGRES FNSA 2016
Du Vendredi 14 Octobre 2016
Au Palais du Pharo (Marseille)

PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SNEA

Madame, Monsieur et Cher Adhérent,

Comme chaque année, notre Assemblée Générale se tient dans le cadre du Congrès de la FNSA à laquelle notre syndicat est affilié.

A la suite de l'AG de la FNSA, je vais désormais vous présenter l'actualité du SNEA qui tout comme celle de la FNSA est très riche. En effet bon nombre de sujets ont mobilisé notre syndicat durant cette année écoulée.

Le premier point est un sujet que j'avais déjà abordé l'année dernière. Il est malheureusement devenu incontournable, il s'agit de l'agrément des personnes réalisant les vidanges en assainissement non collectif.

Nous continuons nos actions auprès des différents acteurs et instances concernées. Pas plus tard que la semaine dernière, une réponse Ministérielle, suite au questionnement de Rolland Courteau, Sénateur de l'Aude, concernant l'agrément des entreprises de vidanges, annonçait la mise en place d'une doctrine nationale pour faciliter les sanctions des vidangeurs non agréés.

De plus des résultats apparaissent suite aux courriers envoyés aux préfetures en fin d'année 2015 puisque nous avons récolté bon nombre d'informations. En effet une cinquantaine de réponses ont été reçues, fournissant des données sur le nombre de personnes agréés, les dispositions faites pour contrôler l'agrément, le nombre d'installations vidangées et les volumes correspondants.

J'en arrive donc au second point. Au-delà de la valeur de ces données fournies par les préfetures il faut noter la naissance d'une dynamique et d'une volonté d'agir de la part d'un certain nombre de DDT, suite à notre sollicitation. Il nous paraît donc primordial de maintenir et même d'encourager les actions des DDT à venir et ce en maintenant nos efforts et nos sollicitations! C'est bien là le rôle de notre syndicat qui se doit de défendre l'intérêt de notre profession. Je vous rappelle qu'à ce titre, à l'heure actuelle, en cas de remontée de la part d'un de nos adhérents sur l'existence d'une entreprise exerçant sans agrément, le syndicat prévient par courrier le contrevenant de ses obligations réglementaires et qu'en cas de non-respect le SNEA prévient les autorités compétentes.

Passons à présent à la normalisation, cette année ayant vu la parution d'une nouvelle norme : la P16-008 : Installations d'assainissement non collectif - Entretien - Activités de service dans l'assainissement des eaux usées domestiques en zones d'assainissement non collectif. Vous l'aurez compris dans la lecture du titre de la norme, elle a notamment pour objectif de préciser les conditions et règles de l'art attendues ainsi que des modèles de documents de traçabilité et de contractualisation.

Devant la diversité croissante des dispositifs mis sur le marché, notre métier évolue et nous devons nous adapter. Ces nouvelles compétences peuvent être acquises grâce à la formation et c'est pourquoi le syndicat continue de proposer des sessions de formation sur diverses thématiques. Une formation aura par exemple lieu les 8 et 9 décembre prochains sur l'entretien des séparateurs de liquides légers et les séparateurs de graisses.

Par ailleurs, le syndicat, lors d'un conseil d'administration délocalisé à Narbonne cette année a visité la plateforme de l'association Eau fil de l'Eau. Il s'agit d'une plateforme regroupant bon nombre de dispositifs d'ANC, visibles, accessibles et en fonctionnement. L'association propose des formations pour les vidangeurs qui vous l'aurez compris transpirent le pragmatisme et le technico-pratique. Le syndicat organisera de ce fait des sessions de formations en début 2017 pour ses adhérents.

Passons à présent de la formation à l'information. En effet le SNEA, dans un objectif de qualité et de défense des bonnes pratiques s'engage dans la promotion des règles de l'art. Nous allons par exemple reprendre le « Panorama des techniques de traitement des déchets d'assainissement » afin d'y ajouter les déchets des séparateurs d'hydrocarbures et les déchets des centres de lavage des véhicules légers.

D'autre part, cette année fut une année d'actualisation de la base de données SINOE. En effet en partenariat avec l'Ademe et avec l'aide de Morgane Ledanois, stagiaire au sein de la FNSA durant 6 mois, une actualisation du référencement des différents exutoires de déchets d'assainissement a été réalisée. Pour cette campagne 2016, 654 services sont à présent enregistrés dans la rubrique « assainissement » dont 147 nouveaux par rapport à la dernière campagne de 2013.

Pour conclure, je tiens à remercier Florence Lievyn qui a quitté ses fonctions en février dernier. Florence a effectué un travail de qualité durant ces sept années et je tiens à souligner son implication et son sérieux dans l'ensemble des nombreux travaux qu'elle a entrepris. Florence Lievyn a été remplacée par Léon Taboga, qui a repris l'animation du syndicat et qui se rend également dans les différentes instances : Afnor, Astee, Ministères afin de nous représenter et de continuer les travaux.

Après ce rapport moral, nous devons maintenant procéder au rapport financier.

Les produits se sont élevés à 18 492 € et correspondent au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5 % du montant).

Les dépenses ont principalement été consacrées en 2015 à des frais de déplacements professionnels et restauration (859 €), abonnements documentation et publicité pictogramme (3 528,77 €), quote-part cotisation Afnor (760 €).

L'excédent est de 13 344,25 €, portant les réserves du syndicat à 173 719,33 € inscrites au passif de la FNSA.

Je vous demande maintenant de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

Le rapport moral et financier est approuvé à l'unanimité.

Sans autre point à l'ordre du jour, Daniel FLAMME lève la séance.

Annexe : Slides de l'AG SNEA

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Assemblée générale



Président : Daniel FLAMME
Marseille, le 14 octobre

12

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Une actualité réglementaire et normative importante

- ✓ Des actions pour le respect de l'agrément des personnes réalisant les vidanges
- ✓ Une dynamique à entretenir
- ✓ Une norme pour la qualité et l'harmonisation des pratiques

13

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Une profession en mouvement

- ✓ La formation, une démarche indispensable
- ✓ L'information pour la qualité
- ✓ SINOE une base de données précieuse
- ✓ Des mouvements au sein de l'animation du syndicat

14

Congrès annuel FNSA 2016, Marseille

Les éléments financiers

- ✓ Le compte de résultat

Charges		Produits	
Total des charges	5 147,75	Cotisations dues par FNSA	18 492,00
Excédent	13 344,25		
Total	18 492,00		18 492,00

- ✓ Après affectation des excédents 2015, les réserves du syndicat inscrites au passif de la FNSA s'établissent à 173 719,33 €

15